



Actes du colloque EFC – 5 février 2026

Économie de la Fonctionnalité et de la Coopération *Financer la durabilité : un enjeu stratégique pour l'économie française*

Propos préliminaire

Ce colloque a réuni décideurs politiques, entreprises pionnières, financeurs et experts pour lever un verrou majeur de la transition de notre modèle économique et sociétal : l'incapacité des cadres comptables, financiers et juridiques à reconnaître la durabilité comme une valeur économique réelle.

L'Économie de la Fonctionnalité et de la Coopération (EFC) apparaît comme un changement de paradigme structurant, permettant de concilier souveraineté industrielle, sobriété matière, pouvoir d'achat et compétitivité. Les échanges ont mis en lumière à la fois des expérimentations très concrètes et la nécessité urgente d'un cadre normatif adapté. Les parlementaires se sont en outre engagés à travailler de manière bicamérale et transpartisane sur le sujet, par un groupe de travail et la rédaction d'une proposition de loi.

● Introduction

Mots de Luce Gramond - Co-fondatrice de Greenlobby

Luce Gramond a affirmé que la transition ne peut reposer seulement sur les consommateurs, contraints par le pouvoir d'achat. Elle doit aussi être portée par les entreprises, les financeurs et la puissance publique. Comme le rappelle le rapport de la Cour des comptes européennes du 2 février, la question n'est plus seulement environnementale : elle est économique et stratégique, dans un contexte de forte dépendance européenne aux matières premières, d'insécurité sur les approvisionnements et de fluctuations de plus en plus intenses.

L'EFC apporte une réponse systémique permettant aux COMEX et aux investisseurs d'agir, à condition d'adapter les règles comptables, fiscales et financières. Elle permet de passer d'un modèle fondé sur l'obsolescence à un modèle de pérennité, conciliant compétitivité, réindustrialisation, emplois locaux et pouvoir d'achat.

Ce colloque s'inscrit ainsi dans une stratégie assumée de montée en puissance politique et économique. Ignorer l'EFC, c'est renoncer à toute souveraineté industrielle future ; l'adopter, c'est transformer une contrainte physique en avantage comparatif majeur.

Mots de Fabrice Bonnifet - Président du C3D et GenAct

Fabrice Bonnifet a rappelé que notre modèle économique repose sur une fiction : celle de ressources infinies. Tant que le capital naturel n'est pas intégré dans les bilans, le système incite mécaniquement à sa dégradation. Il est urgent de passer de l'obsolescence programmée à la pérennité programmée !

L'objectif d'une entreprise n'est pas de maximiser le profit à court terme, mais de durer. L'EFC permet précisément de découpler création de valeur et extraction de ressources. Elle fait de l'usage la source de création de valeur et en transformant les biens en actifs durables plutôt qu'en pertes programmées.

● 1ère table ronde – Monde politique

Charles Fournier - Député Les Écologistes d'Indre-et-Loire

Le Député Charles Fournier a insisté sur la nécessité de faire avancer l'industrie verte et circulaire, en faisant de l'EFC un socle commun à toutes les filières industrielles.

A ses yeux, l'enjeu est aussi démocratique : « qui arbitre les choix faits par les entreprises ? Comment systématiser l'économie de la fonctionnalité ? ». Il souligne qu'au-delà des aspects techniques, des changements culturels sont à conduire : produire moins n'implique pas un retour en arrière mais plutôt un ajustement de nos productions aux besoins réels. D'où selon lui cet enjeu d'une nouvelle gouvernance des entreprises pour intégrer ses collaborateurs dans la définition des stratégies, du choix des modèles. Cela l'a amené à déposer une proposition de loi pour instaurer la codétermination, puis une deuxième pour pousser l'entrée de la nature (ses représentants) dans les *boards* des entreprises.

À travers des exemples concrets (mobilité, mobilier, consigne d'emballages), il a montré que la transformation se joue déjà dans les territoires, par la coopération et l'exemplarité.

Il a alerté contre l'immobilisme législatif et appelé à prolonger les lois existantes (AGEC) par une logique de "service après-loi". Il identifie la commande publique comme un levier majeur encore sous-exploité.

Philippe Bolo - Député MoDem du Maine-et-Loire

Le Député Philippe Bolo a mis en lumière le coût réel du système linéaire, notamment dans la gestion des déchets et des plastiques. Il a montré que la société paie plusieurs fois un modèle inefficace : éco-contributions, fiscalité, pénalités européennes, coûts environnementaux futurs.

Il a souligné le paradoxe d'un système qui mobilise des dizaines de millions d'euros pour maintenir un modèle destructeur, alors que ces ressources pourraient financer la recherche, la santé ou l'éducation.

La réduction de la production apparaît ainsi comme une nécessité économique autant qu'écologique.

Graziella Melchior - Députée Ensemble Pour la République du Finistère

La Députée Graziella Melchior a insisté sur l'enjeu des compétences et des métiers. Les métiers de demain existent déjà, mais nécessitent d'être transformés : ingénierie de réduction matière, réparation, coordination territoriale... Tout autant d'opportunités professionnelles.

Elle a souligné le potentiel non délocalisable de ces emplois et leur impact positif sur le pouvoir d'achat.

La formation initiale et continue a été identifiée comme un levier clé : lycée, CAP, écoles d'ingénieurs, universités, avec un rôle central des partenariats public-privé et de la recherche.

En conclusion de la table-ronde, les députés affirment leur volonté de s'organiser au parlement pour faire évoluer la législation et porter ensemble une proposition de loi transpartisane.

● 2ème table ronde – Monde économique

Eléonore Blondeau - Experte industrie circulaire

Eléonore Blondeau a rappelé que les travaux prospectifs menés par l'ADEME dans le cadre de l'étude nationale Transition(s) 2050, qui modélisent 4 grandes trajectoires possibles pour la France, le confirment : **aucun scénario ne conduit à la décroissance, y compris les plus exigeants en matière de sobriété**. Elle repose sur la performance d'usage et une nouvelle définition de la valeur créée et doit s'inscrire dans une démarche circulaire globale s'appuyant sur les 6 autres leviers que sont l'approvisionnement durable, l'éco-conception, l'écologie territoriale industrielle, la consommation responsable, l'allongement de la durée de vie et en dernier lieu le recyclage/compostage

En outre, elle a mis en avant le fait que des entreprises appliquant le modèle de l'EFC existent depuis toujours mais que pour que cela devienne la norme pour l'ensemble des secteurs industriels, des verrous comptables, fiscaux et réglementaires doivent être levés.

Vincent Dargenne - Animateur national de l'EFC de l'ADEME

Vincent Dargenne a souligné les bénéfices sociaux, les coûts évités et la réduction des flux matières, eau et énergie engendrés.

En tant qu'animateur national de l'EFC, il est en appui des directions régionales qui financent et développent l'EFC au niveau local notamment avec les clubs EFC en région. Il coopère avec un grand nombre d'organisations pour accélérer le déploiement de l'EFC auprès des TPE et PME (CCI France, Centre des Jeunes Dirigeants, Convention des Entreprises pour le Climat, C3D ou encore OREE). Au niveau national, l'Ademe évalue les impacts environnementaux et sociaux du passage d'une offre qui tend vers l'EFC, met en place un club EFC pour les grandes entreprises en 2026 et coopère avec Bercy pour faire avancer ce modèle notamment dans la commande publique). Cela nécessite cependant une montée en compétence massive, y compris chez les décideurs publics et financiers, comme le souligne Eléonore.

Il précise que ces programmes ont commencé il y a plus de 10 ans et que les entreprises qui ont appliqué les recommandations sont toujours là, preuve que cela fonctionne.

Romain Dekeyser - Directeur Impact & Innovation de la Caisse d'Épargne Haut de France

Romain Dekeyser a expliqué pourquoi l'EFC reste difficile à financer malgré sa rentabilité réelle. Les modèles d'usage ne rentrent pas dans le cadre du plan comptable général ni dans les grilles d'analyse des financeurs.

L'absence de reconnaissance comptable de l'usage empêche la sécurisation des CAPEX et la projection des flux de trésorerie.

Il appelle à une refonte de l'ingénierie industrielle et financière, intégrant démontabilité, valeur résiduelle et long terme.

Thomas Letiers - Fondateur et dirigeant de Textifloor

Textifloor illustre un modèle EFC natif, fondé sur la location longue durée, la maintenance et le recyclage des revêtements de sol. L'entreprise démontre la viabilité économique du modèle et sa pérennité, mais Thomas Letiers pointe des freins fiscaux et comptables, notamment sur la valorisation des stocks de produits de réemploi et l'anticipation implicite de l'impôt sur les sociétés que cela induit. Cela provoque une augmentation du BFR des entreprises et limite ainsi les investissements.

Le cas de Textifloor montre que l'EFC fonctionne, mais le cadre législatif pénalise aujourd'hui les entreprises les plus vertueuses en raison du manque d'un cadre adapté. Un cadre plus adapté permettra d'augmenter les investissements notamment en R&D pour les entreprises de l'EFC.

Davide Lascar - Directeur développement d'Accenta.ai

Accenta met en place la géothermie concrètement dans les territoires, tout en développant des contrats de performance énergétique basés sur la vente d'usage et de résultats. Le modèle est

soutenu par l'ADEME mais reste contraint par la réglementation, la fiscalité (TVA) et les exigences bancaires.

Davide Lascar a insisté sur la nécessité de coopération entre industriels, financeurs et régulateurs. Pour accélérer la transition et permettre à ces solutions vertueuses de changer d'échelle, Accenta appelle les pouvoirs publics à instaurer un taux de TVA réduit à 5,5 % sur les solutions d'EFC.

Cyrille Blard - Responsable Stratégie Économie Circulaire de SNCF Réseau

Cyrille Blard a montré comment l'EFC peut s'appliquer aux infrastructures lourdes. La SNCF consomme des volumes massifs de matières premières et pourrait créer bien plus de valeur via des logiques de service et de maintenance (MCO).

Il identifie le code des marchés publics comme un frein majeur, car il ne reconnaît pas la notion de partenariat de long terme. L'EFC est en outre pour lui un levier de robustesse industrielle et de réduction du risque opérationnel.

● 3ème table ronde – Financeurs

Stéphanie Flacher - Experte du monde bancaire

Stéphanie Flacher a souligné que sortir du modèle linéaire suppose de reconnaître la durabilité comme une classe d'actifs économiques à part entière. Tant que ce qui dure - et permet de faire durer - n'a pas de valeur dans les bilans, la finance continuera de financer ce qui s'use, alors qu'une durabilité modélisée deviendrait finançable et renforcerait souveraineté économique et efficacité matière.

La banque sait financer ce qui a une valeur établie : il revient au cadre comptable, juridique, prudentiel et normatif de faire émerger cet actif durable.

Christian Bruère - Co-fondateur de Mob-ion

Christian BRUERE rappelle que la durabilité peut être réalisée techniquement grâce à une conception modulaire et démontable permettant de multiplier la durée de vie d'un bien d'équipement sur plusieurs décennies, il s'agit de passer d'un Design to Cost à un Design to Last.

En France, les amortissements par composant sont déjà possibles pour les biens mobiliers depuis 2016.

La limite actuelle porte sur l'impossibilité d'amortir au-delà de vingt ans ou d'immobiliser sans amortir, ce qui est incohérent pour certaines matières premières aux propriétés perpétuelles,

comme le cuivre, le nickel, le titane, l'inox, l'acier, l'aluminium ou les aimants permanents, dont l'usage n'altère pas l'intégrité physique et pourraient donc être remanufacturés à l'infini.

Selon l'intensité des opérations de remanufacture, ces actifs devraient pouvoir être amortis sur des durées beaucoup plus longues, voire rester inscrits durablement au bilan lorsque la remise en état est marginale, à l'image des rails exploités par la SNCF ou des câbles exploités par RTE.

Cette reconnaissance comptable réduit le coût de revient industriel dans un modèle d'économie de la fonctionnalité et de la coopération, abaisse le prix de la performance d'usage, renforce la compétitivité et améliore le pouvoir d'achat.

Luc Teerlinck - Fondateur de Swoop

Avec son initiative We Play Circular, Luc Teerlinck a proposé des modèles d'abonnement très rentables, avec des marges élevées et une forte réduction de l'empreinte environnementale. Il qualifie son projet, Swoop, comme un "Spotify" du sport avec les meilleurs modèles équipements en termes de performance et de durabilité, avec une réparation assurée par ses partenaires.

Les difficultés à se développer résident aujourd'hui dans la reconnaissance de la valeur résiduelle de la donnée d'usage, pourtant centrales dans ces modèles. L'IA, la traçabilité et la gestion de données sont des leviers clés, à condition d'un cadre normatif adapté.

Cosmin Dragan - Directeur ESG pour les Grandes Entreprises de BNP Paribas

Cosmin Dragan rappelle que les banques sont très engagées dans le financement de la "sustainability", dans la limite de leurs contraintes de maîtrise des risques, de rentabilité et de demande de leurs clients.

Le financement basé sur les revenus plutôt que sur la profitabilité est une piste crédible, à condition de disposer de données fiables. Pour devenir bankable, l'EFC doit être normée, assurée, taxable et inscrite dans la durée.

Valérie Champagne - Haute fonctionnaire

Avec son parcours dans diverses institutions françaises, Valérie Champagne a partagé son expérience de gestion et de financement des infrastructures (SNCF, RTE) pour montrer que la compréhension fine de la réalité physique permet d'allonger les horizons financiers.

En effet, le dialogue avec les banquiers, les financeurs, les commissaires aux comptes et l'administration fiscale permet d'adapter les financements, les écritures comptables aux durées de vie réelles des biens en tenant compte des situations. A titre d'illustration, chez RTE, il a permis de doubler puis tripler la maturité des financements.

Tenir compte de la réalité physique est le point de départ d'une comptabilité et de signaux financiers qui reflètent et renvoient une image fidèle de l'activité économique.

● Conclusion générale

Laurent Babikian - Conférencier

Laurent Babikian a souligné la vulnérabilité stratégique de l'Europe face aux composants et matières premières critiques, souvent importées à 100 %. Dans un contexte de tensions géopolitiques, cette dépendance devient un risque économique majeur..

L'EFC constitue un avantage compétitif clé : faire le même niveau de richesse avec moins de ressources, en allongeant la durée de vie des biens et en améliorant la productivité matière. Pour cela, Laurent Babikian a acté le besoin d'une transformation de l'économie pour passer d'un "DesignToCost", générateur de déchets, vers un "DesignToLast", générateur de richesse et de pérennité programmée. Il a appelé à faire évoluer les règles comptables et financières pour accompagner ce changement.

Financer la durée de vie, reconnaître la valeur stratégique des matériaux et aligner amortissements et usages réels sont des conditions essentielles pour passer à l'échelle.

● Conclusion et ouverture politique

Marietta Karamanli - Députée Socialiste de Sarthe

La Députée Marietta Karamanli a affirmé que l'EFC propose un changement de perspective simple et pourtant radical. C'est déjà une réalité mesurable, où l'on crée des emplois locaux, non délocalisables, en diminuant les déchets et en allongeant la durée de vie des produits.

L'enjeu : montrer qu'il vaut mieux "*financer l'usage que périr dans la possession*". Face aux enjeux de financement, d'évolution des politiques publiques et de changement d'échelle des entreprises, elle dessine plusieurs solutions possibles : fonds européen dédié à l'EFC, green bond, plateforme de mise en relation entre investisseurs et directeurs d'entreprises, reporting centré sur l'usage. L'investissement d'aujourd'hui crée les économies de demain.

Elle apporte son soutien à une démarche collective pour partager les solutions et accompagner l'évolution de la législation.

Grégory Blanc - Sénateur Place Publique de Saône-et-Loire

Le Sénateur Grégory Blanc a insisté sur la nécessité d'un engagement transpartisan et d'un lobbying économique assumé. Il a annoncé la création d'un club parlementaire transpartisan et une feuille de route vers le PLF et le Sénat.

L'EFC doit être défendue comme une stratégie économique crédible, créatrice de valeur et non comme une économie alternative. Parler d'argent est indispensable pour gagner la bataille culturelle, ce qu'il a fait notamment en préparant un papier avec la Fondation Jean Jaurès.

Luce Gramond - Co-fondatrice de Greenlobby

Luce Gramond a remercié tous les parlementaires présents et s'est réjouie de cette énergie transpartisane. Avec ce colloque, un signal fort a été envoyé. Les parlementaires ont affirmé leur soutien à la filière qui se construit, s'engageant à former un groupe de travail dans les deux chambres et à soumettre une proposition de loi commune à plusieurs groupes politiques.

Pour changer la donne, il est maintenant nécessaire de créer le rapport de forces, en obtenant la mobilisation des entreprises, des financeurs et des territoires, sans oublier celle des consommateurs qui doivent être sensibilisés et informés. Le sujet est stratégique, et vital pour la survie des industries françaises et européennes : il doit donc devenir un cap présidentiel !

Le Collège des Directeurs du Développement Durable (C3D)

Le Collège des Directeurs du Développement Durable (C3D), qui rassemble plus de 400 entreprises engagées, appelle à une mobilisation collective des entreprises, des financeurs et des pouvoirs publics afin d'adapter le cadre réglementaire et financier à ces modèles durables, compétitifs et souverains.

Liens avec les décideurs politiques et la presse

Luce Gramond
luce@greenlobby.fr
06 20 58 07 90

Hugo Cartalas
hugo@greenlobby.fr
06 23 78 42 27